



#COMPTE-RENDU GT ENCADREMENT

Deuxième groupe de travail ministériel sur la réforme de l'encadrement supérieur et ses conséquences à Bercy. L'administration annonce que, pour cette réforme, « il n'y aura pas de perdant » : ce serait bien la première fois !

#DÉCLARATION LIMINAIRE CGT

Lors du premier groupe de travail en juin dernier, nous vous indiquions toutes les inquiétudes que nous avons sur cette réforme de l'encadrement supérieur dans la fonction publique et ses conséquences sur notre ministère.

Selon nous, cette réforme est porteuse de graves dangers pour l'avenir de la fonction publique, l'exercice des missions et est une nouvelle remise en cause de l'indispensable neutralité et indépendance des agent·e·s de la fonction publique.

Nous avons posé plusieurs questions sur le nombre de cadres concernés à Bercy, les impacts réels sur les déroulés de carrière interne dans le ministère ? Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas eu ces éléments.

De plus, vous indiquez lors du 1er groupe de travail, la mise en place des groupes de travail en miroir à ceux de la DGAFP, associant les directions du ministère, ainsi qu'une enquête confiée à un prestataire externe. Nous n'en avons aucune trace dans les éléments que vous nous avez adressé pour ce GT. Que sont-ils devenus ?

Sur cette réforme, comme beaucoup d'autres, vous n'avez, en réalité, engagé la moindre concertation avec les organisations syndicales.

Même si le décret du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État, détermine un cadre interministériel unifié, il reste aujourd'hui, trop de questions sans réponse (sur les déroulements de carrière, les promotions, et même la rémunération cible par exemple...) et le manque de communication sur cette réforme, pour les cadres concernés, est criant.

Enfin, vous nous annoncez l'élaboration d'un plan managérial ministériel pour l'encadrement supérieur. A part les objectifs que vous affichez, vous ne nous transmettez aucun élément concret de ce plan.

En bref, nous sommes pour le moins circonspects sur votre volonté d'avoir, sur cette réforme, un dialogue social de qualité et transparent.

RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Dans ses propos introductifs et réponses aux déclarations liminaires, le secrétaire général adjoint du ministère a rappelé quelques objectifs affichés de la réforme de l'encadrement supérieur : diversité du recrutement, carrière plus ouverte.

Depuis le GT du mois de juin, des choses ont avancées essentiellement sur l'aspect statutaire.

Création au 1er janvier 2022 du corps d'administrateurs d'état :

Le décret n°2021-1550 du 1er décembre 2021 précise l'intégration dans ce corps, des administrateurs civils et des conseillers économique. La grille indiciaire est globalement inchangée par rapport à celles des administrateurs civils ; seules les conditions d'accès aux grades supérieurs et échelon sommital sont modifiées. En effet, il est prévu une linéarisation de l'échelon spécial (sans contingentement).

Seconde étape de la réforme au 1er janvier 2023 :

A ce stade, la nouvelle carrière des administrateurs de l'Etat et les modalités d'intégration (reclassement) des membres des corps mis en extinction, qui auront vocation à le rejoindre dans le cadre d'un droit d'option (IGF, CGEfi, AFIP/AGFIP) ne sont pas fixées. La réforme n'est pas terminée.

Les modalités d'avancement de grade dans le corps des AFIP/AGFIP mis en voie d'extinction, doivent être adaptés de manière à préserver leurs perspectives d'avancement.

Le statut du corps des administrateurs de l'Etat créé au 1er janvier 2022 prévoit d'ores et déjà la nomination au choix des AFIPA justifiant de deux ans de services effectifs dans le grade après avis d'un comité de sélection.

Texte interministériel commun aux services d'inspection et de contrôle en cours d'élaboration

Un texte interministériel définissant le cadre commun aux services d'inspection générale et de contrôle est en cours d'élaboration. Le ministère est concerné au titre du contrôle général économique et financier (CGEfi) et de l'Inspection générale des finances (IGF).

Un plan managérial ministériel pour l'encadrement supérieur du MEFR

A la demande du Ministre, le Secrétariat Général a élaboré un plan managérial ministériel pour l'encadrement supérieur avec pour objectifs : moderniser la gestion des cadres de Bercy, renforcer l'attractivité du ministère, mettre en place un accompagnement individuel pour tous les cadres, assurer des carrières diversifiées, valoriser les compétences.

Présentation du rapport Bassère

Le secrétariat général a également présenté une synthèse du rapport Bassère relatif à la préfiguration de la délégation à l'encadrement supérieur de l'Etat (DIESE) et de l'Institut national du service public (INSP).

Le gouvernement semble avoir une attention particulière au déroulement cette réforme (en accordant des garanties nouvelles), qui révèle un caractère hautement politique.

Nous sommes particulièrement inquiets sur les conséquences de la création de ce corps unique, sur la vision interministérielle et l'avenir de la fonction publique.